

Mme Soumaille rappelle en fin les circonstances dans lesquelles elle vit en France Bolo, dont elle avait été stupéfiée le deuxième mariage. Mme Soumaille rappelle en fin les circonstances dans lesquelles elle vit en France Bolo, dont elle avait été stupéfiée le deuxième mariage.

Les témoins à décharge

L'audition des témoins de l'accusation est terminée. On passe à celle des témoins à décharge.

M. Jean de Bonifon, homme de lettres

Ce témoin déclare connaître Bolo depuis 1887. M. Jean de Bonifon rappelle qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

quents avec la Lonza furent définis. Les témoins n'apportent, d'ailleurs, que quelques détails peu précis.

M. Malvy devant la Haute-Cour

Les documents de la sous-préfecture d'Embrun

Paris, 8 Février. — Un de nos confrères publie sous le titre: « Une affaire de sous-préfecture », ce qui est d'Embrun pendant les premiers mois de la guerre. »

La Commission d'Instruction sénatoriale de la Haute-Cour vient de recevoir un témoignage important dans lequel il est dit que M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur; ce témoignage est celui de M. Georges Desbous, avocat à la Cour, ancien sous-préfet. Il est relatif à une histoire stupéfiante, quasi incroyable, et qui porte à des réflexions exemptes de galeté, cette histoire dont la Liberté d'hier nous a donné un aperçu. C'est celui de la sous-préfecture d'Embrun (Hautes-Alpes), pendant les premiers mois de la guerre.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

Le président. — Etant donné votre situation, vous ne préférez pas se retirer ?

— C'est inutile, explique le commissaire du gouvernement. Je suis sûr de moi-même.

Alors Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée déclare: « On a, dans les journaux, fait un tas de racontars absolument inexacts. On a fait de mon mari un traître, un lâche, un traître, mon mari n'est pas un traître. »

Après avoir jeté un long regard atterré vers son mari, Mme Bolo poursuit: J'ai été démentie en mariage à Bordeaux en 1906 par M. le général Saint-Germain. C'est moi qui ai été démentie. Mon mari exige comme condition que je ne sois jamais séparée de mon mari. Elle ajoute: « On a dit que M. Bolo avait été un traître, un homme âgé, malade, et que je m'étais mariée avec un homme jeune, riche, et que j'étais allée avec lui en Espagne. »

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz

M. de Bonifon déclare qu'il a vu Bolo à Biarritz. Le témoin n'a jamais entendu la part de Bolo qu'il fréquentait un mot qui put choquer son patriotisme.

M. de Bonifon rapporte enfin un mot que lui dit le président Morlier, à propos de l'affaire Bolo: « C'est un affreux malentendu »

et parle ensuite des efforts de Bolo communs aux deux camps pour créer un climat de confiance et de sympathie. Pour finir une anecdote: Le général Danville, attaché militaire de France à Madrid, demanda de lui faire faire la connaissance de Bolo tant le roi l'avait trouvé sympathique.

M. Bolo

La dernière femme de l'accusé, la veuve Muller est appelée. C'est d'une voix émue que Mme Bolo commence sa déposition sans avoir jeté un long regard sur elle. Elle dit qu'elle n'a rien vu de Bolo pendant sa détention.

d'autre part que dans les conférences de Berlin, il a été délibéré sur l'avenir des provinces russes occupées; nous croyons que, au cas où les négociations échoueraient avec la Russie, il serait décidé de constituer des garnisons militaires destinées par le grand quartier général, sur le front oriental.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 8 Février.

Public nombreux. Toutes les tribunes sont comblées. Les députés se montrent également pressés à venir assister aux interpellations.

Les interpellations sur la justice militaire

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Renaudel et Moutet sur les conditions de fonctionnement de la justice militaire.

Discours de M. Renaudel

M. Renaudel monte à la tribune. Il parle devant une assemblée très attentive. Depuis longtemps, dit-il, le commissaire des faits qui motivent cette interpellation, il a été constaté que la justice militaire n'est pas en état de fonctionner.

Un Transport de Troupes américaines torpillé

Le rapport officiel

Londres, 8 Février.

(Extrait du torpillage du paquebot Tuscania) Un officier américain qui abandonna le paquebot l'un des derniers, déclare que le commandant de ce paquebot, le capitaine Henderson, avait été torpillé par un sous-marin allemand.

Le nouveau défi relevé par les Etats-Unis

Washington, 8 Février.

M. Baker, secrétaire d'Etat pour la guerre, a fait hier la déclaration suivante: Le torpillage du paquebot Tuscania nous met face à face, avec les pertes de guerre sous leur forme la plus atroce.

Le cas du jeune Barion

M. Renaudel fait allusion aux poursuites contre «le jeune Barion et le jeune Barion». Il raconte que ce jeune homme, âgé de 15 ans et demi, secrétaire du capitaine Barion, avait été condamné à mort par le conseil de guerre.

L'impression aux Etats-Unis

New-York, 8 Février.

Les journaux annoncent en grandes manchettes le torpillage du paquebot Tuscania, mais ils publient encore peu de détails, la nouvelle étant parvenue tard dans la soirée dans les milieux officiels.

LA GUERRE AERIENNE

Le 23^e avion du sous-lieutenant Madon

Paris, 8 Février.

Le match glorieux que poursuivent nos champions au grand dam des avions boches, devient de plus en plus passionnant. Il y a quelques jours, nous signalions la rentrée d'un avion de notre aviation, le sous-lieutenant Madon, aujourd'hui c'est le sous-lieutenant Madon, les évalés de Suisse, qui, en remportant le 23^e avion, vient de faire une nouvelle victoire.

UN INCIDENT

M. Paul Lafont se lève à gauche et, au milieu d'une vive agitation, raconte comment il a été victime d'un incident au cours d'une séance de la Chambre.

Une déclaration de M. Clemenceau

M. Clemenceau se lève à son banc et déclare: « Je ne puis que répéter ce que je vous ai dit ce matin: Mon devoir est d'assister au conseil de guerre, mais je ne puis y aller sans mon portefeuille. »

M. Renaudel conclut

M. Renaudel, qui n'a pas quitté la tribune, résume son discours et conclut en disant que le gouvernement n'a pas le droit de choisir les juges. Ce n'est pas, conclut-il, l'accusé qui choisit les juges, c'est le gouvernement.

M. Paul Gruet à la tribune

M. Paul Gruet développe son interpellation sur certains agissements de nature à troubler le fonctionnement de la justice militaire et par suite à porter atteinte à la confiance des citoyens.

Reponse de M. Ignaç

M. Ignaç monte à la tribune. Je suis pleinement d'accord avec l'interpellateur sur les principes de la justice militaire, mais je ne puis que constater que le gouvernement n'a pas le droit de choisir les juges.

M. Renaudel demande une enquête

M. Renaudel remonte à la tribune et avec une grande vivacité réclame une Commission d'enquête, d'examinateurs sur de nombreux bancs.

M. Ignaç dément ces allégations.

M. Ignaç dément ces allégations. M. Renaudel, — Alors notre honneur à tous deux est maintenant engagé. (Exclamations) Une

Commission d'enquête est nécessaire pour établir si le fait de faire passer des documents, (Appréhensions à l'extrême-gauche, protestations sur d'autres bancs.)

La Taxe de 10 % dans les Hôtels, Cafés et Restaurants

La loi du 31 décembre dernier établit, non seulement une taxe de 10 % sur le chiffre d'affaires, mais aussi une taxe de 10 % sur le chiffre d'affaires.

Le Sénat

Paris, 8 Février.

La séance est ouverte à 3 heures 30. M. Antonin Dubost préside.

Les infractions aux décrets sur le ravitaillement

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement national.

Une déclaration de M. Bouisson

M. Bouisson, commissaire du gouvernement, répond que la disposition en question pour lui de placer les armateurs français sur le même pied que leurs collègues anglais.

La Spéculation sur les denrées

Le Sénat commence alors la discussion du projet de loi tendant à réprimer la spéculation sur les denrées alimentaires.

Un ancien trésorier général s'engage à 64 ans

M. Gence, précédemment trésorier payeur général, âgé de 64 ans, vient de contracter un engagement volontaire comme interprète à l'état-major de l'armée française en Italie.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Aix, 8 Février.

Une grave affaire de vol qualifié et de recel de vol a été jugée par la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, Carmen, avec Mlle Delys, Mlle L. L. et Mlle P. L.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, Carmen, avec Mlle Delys, Mlle L. L. et Mlle P. L.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, Carmen, avec Mlle Delys, Mlle L. L. et Mlle P. L.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, Carmen, avec Mlle Delys, Mlle L. L. et Mlle P. L.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Ce soir, à 8 h. 30, Carmen, avec Mlle Delys, Mlle L. L. et Mlle P. L.

COMMUNICATIONS

Association des employés de Doct. — Les membres actifs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 10 février, à 9 heures du matin, dans le local du Provençal-Cinéma.

LES SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION Olympique de Marseille contre Sporting-Club de Marseille

Cette rencontre, qui aura lieu demain 10 février, terrain de la Grande-Croix, sera l'occasion de voir deux équipes de première classe.

Commission d'enquête est nécessaire pour établir si le fait de faire passer des documents, (Appréhensions à l'extrême-gauche, protestations sur d'autres bancs.)

La Taxe de 10 % dans les Hôtels, Cafés et Restaurants

La loi du 31 décembre dernier établit, non seulement une taxe de 10 % sur le chiffre d'affaires, mais aussi une taxe de 10 % sur le chiffre d'affaires.

Le Sénat

Paris, 8 Février.

La séance est ouverte à 3 heures 30. M. Antonin Dubost préside.

Les infractions aux décrets sur le ravitaillement

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement national.

Une déclaration de M. Bouisson

M. Bouisson, commissaire du gouvernement, répond que la disposition en question pour lui de placer les armateurs français sur le même pied que leurs collègues anglais.

La Spéculation sur les denrées

Le Sénat commence alors la discussion du projet de loi tendant à réprimer la spéculation sur les denrées alimentaires.

DERNIERS DISPATCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Notules Marseillaises

Le Prix des Vins

Répondant à la question écrite d'un député, le ministre de la Guerre a indiqué que le Conseil des ministres, dans sa séance du 4 décembre dernier, a fixé à 72 francs, pour les vins de 9 litres, le prix de répartition...

Chronique Locale

La Température

Ciel couvert, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait 8,4 à 7 heures du matin, 10,6 à 1 heure de l'après-midi et 11,9 à 7 heures du soir.

Notre excellent collaborateur, M. Jean Gaussergues, marchand des logis fourrier au 6^e train des équipages vient d'être promu et nommé pour la mort au champ d'honneur de son jeune frère, Fernand Gaussergues, brigadier au 10^e d'artillerie...

Le bureau central municipal, chargé de l'exécution des correspondances et paquets destinés à l'armée d'Orient recherche un local réunissant les conditions suivantes...

M. le docteur Robert Chiais, récemment démissionnaire d'un poste de son cabinet, rue de la République, 65.

Expéditions de petite vitesse. — Marchandises de 1^{re} catégorie.

Ligne de Marseille à Vintimille et embranchements désignés à l'annexe du 10 novembre 1917 de la Commission de réseau.

Autres destinations : La gare de Marseille-Ancône accepte, les 2 et 11 février, les envois enregistrés, tant dans des caisses que dans celles de Marseille-Ancône et Saint-Jules...

Expéditions de 300 kilos. — Seront également acceptés, les 9 et 10 février, les envois enregistrés à Marseille-Saint-Charles P. V. du n° 1189 au n° 1210.

Une affaire délicate. — Sur mandat d'arrêt de M. Bouffé, juge d'instruction à Aix, la police de Marseille a arrêté, au domicile de M. X..., allées des Capucines, incriminée de complicité dans une affaire d'abonnement à une revue...

Proudhon de Pêche. — Tous les patrons pêcheurs qui sont inscrits au Syndicat des pêcheurs de Marseille à l'adresse générale qui sera tenue demain, à 9 h. 30 du matin, dans la salle de leur tribunal.

« Un Fil d'Amérique » au Théâtre. — Un Fil d'Amérique est une œuvre des plus amusantes. La rapidité des changements de scène, le renouvellement constant de l'intérêt dans une atmosphère de grande gaieté...

Les vols. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction dans la villa Naretto, boulevard de la Pomme, appartenant à Mme Anna Naretto...

Quinze cents francs de marchandises ont été dérobés, la nuit dernière, dans le magasin de M. Laurent, tailleur, rue Vieux-Port, 49.

Lyons Musical. — Examen trimestriel public de piano, harpe, etc., aura lieu demain, à 1 heure et demie à 7 heures, rue des Dominicains, 50.

Une revue d'enfants. — Ten fait pas, en 20 actes, entièrement joué à la plume de Mme Paul Audibert, en littérature syndicale, a été représenté au plus grand succès, sera donnée à la salle Pelissier (Théâtre de la République), dimanche, à 3 heures.

Petit chronique. — La Famille Henda, demeurant à 4 heures, à la Faculté des Sciences, a remporté en l'honneur des concerts de la classe 1918. Le carton de 1918 sera exigé à l'entrée.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — Conseil des adjoints. — Réuni sous la présidence de M. le maire, le conseil municipal a reçu la visite de M. le capitaine Drevet, le nouveau commandant de place qui a exposé à diverses questions relatives à la garnison...

Les vins réquisitionnés. — Les propriétaires sont informés qu'ils peuvent retirer à la recette municipale, un acompte de 20 fr. par hectolitre sur la récolte de 1917.

Section socialiste. — Ce soir, samedi, à 8 h. 30, discussion de la question posée à l'ordre du jour du Congrès fédéral de dimanche, 10 courant. Nomination des délégués devant y assister.

Modern Club. — Samedi et dimanche, fin du flâneur.

AIX. — Cole. — Le maire informe ses administrés qu'il pourra se procurer du coke en supplément à l'usine à gaz, à raison de 50 kilos par famille, sur la carte de chauffage...

Les bénéfices de guerre. — D'après les usages du commerce, les droits de patente sont réduits « au passif » dans le compte des frais généraux.

Une nouvelle industrie locale. — Le premier coup de pioche de la fabrication de la Compagnie des Lampes et Appareils électriques de Provence a été donné, le 20 février, par M. le maire...

Le Midi au Feu

CITATIONS

Le chef d'escadron Lartigue, commandant provisoirement le groupement d'artillerie de campagne d'une division d'infanterie citée à l'ordre du régiment Caillé, Paul-Etienne-Frédéric, marchand des logis, 7^e batterie.

« Au front depuis le début de la campagne, s'est fait remarquer par sa belle attitude au feu, en avril et mai 1917, par son dévouement et son courage, a été cité à l'ordre de la division pour avoir dirigé avec précision et précision un bombardement violent d'obus de tous calibres.

Nous sommes heureux de féliciter notre ami Paul Rignière, conseiller de préfecture de la Savoie, de cette élogieuse citation qui comporte l'obtention de la Croix de guerre.

M. Paul Rignière, sergent à la compagnie 17/83 du 2^e régiment, vient d'être cité à l'ordre de la division pour avoir dirigé avec précision et précision un bombardement violent d'obus de tous calibres.

Chargé de visiter les abris dans les lignes que les Allemands venaient d'évacuer après y avoir dirigé avec précision et précision un bombardement violent d'obus de tous calibres.

C'est le troisième citation dont M. Paul Rignière est l'objet. Toutes nos félicitations.

La Taxe du Lait à Marseille

Que devient le vote du Conseil municipal ? On a vu que lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal de Marseille, sur la proposition de M. Canavelli, appuyée par son collègue M. Gay, a émis le vœu que le lait de la commune de Marseille soit taxé à 90 centimes le litre.

Nous avons voulu savoir quel sort était réservé à ce vœu dont l'intérêt est capital pour notre population, et nous vous en rendons compte.

Nous avons appris que le vœu du Conseil municipal n'a été pas encore parvenu au Comité de taxation. Aussitôt qu'il lui sera parvenu, un avis favorable sera donné et le préfet prendra un arrêté taxant le lait au prix qui lui est paru juste, négocier son accord avec le Comité municipal, ainsi que cela s'est fait tout récemment pour la commune de Tarascon dont la municipalité avait émis un vœu dans le même sens.

Le préfet des Bouches-du-Rhône porte à la connaissance de la Commission de la Ville de Tarascon, les laitières de la ville de Tarascon ont formé un recours contre l'arrêté préfectoral du 25 janvier 1918, portant taxation du lait à 0 fr. 70 le litre, dans la dite commune.

Cette publication est faite en conformité de l'article 4, paragraphe 1^{er} de la loi sur la taxation des denrées et substances en date du 20 avril 1916 et des dispositions de la circulaire ministérielle du 8 mai 1916.

Une Exposition interalliée de Photographies de Guerre

C'est aujourd'hui à 2 heures qu'aura lieu dans la salle des fêtes de la Bibliothèque municipale, l'ouverture officielle de l'Exposition interalliée de photographies de guerre.

Les délégués des ministères de la Guerre, italien et français, venus exprès dans notre ville pour procéder à l'organisation ont su faire un choix judicieux dans leurs collections pour donner un aperçu de la guerre...

Un millier de documents, pour la plus grande partie inédits, sont exposés et nous sommes persuadés que Marseille réservera à cette manifestation le même accueil ému que celle déjà rencontrée à Paris.

Le public sera admis à partir de dimanche matin 8 heures.

Nous rappellerons que, le matin de 8 heures à midi, les militaires seront reçus gratuitement, ainsi que les élèves des écoles communales et lycées, accompagnés par leurs professeurs.

Le prix d'entrée, fixé à 0 fr. 50, est perçu au profit des œuvres municipales de guerre.

La Chasse aux Moutons est interdite

Le préfet des Bouches-du-Rhône a signé, à la date du 2 février, un arrêté qui interdit la chasse aux moutons pendant la durée de la guerre, « vu les inconvénients qui en résultent pour le service de la défense nationale ».

Le préfet des Bouches-du-Rhône a signé, à la date du 2 février, un arrêté qui interdit la chasse aux moutons pendant la durée de la guerre, « vu les inconvénients qui en résultent pour le service de la défense nationale ».

Violent incendie à Saint-Barnabé

Cette nuit, vers 10 heures, un incendie se déclarait tout à coup, traverse du Bois-Luzay, à Saint-Barnabé, dans la fabrique de cartons et papiers de MM. Billon et Rosselin. Le feu avait pris naissance dans des débris de papier et s'était rapidement étendu à la fabrique elle-même.

Tout cet immense corps de bâtiment a été détruit par les flammes, et les débris ont été emportés par la pluie arrivée des premiers jours de la semaine.

Marseille et la Guerre

Un cercle Victor-Hugo. — Demain, à 5 heures, M. Armand Bédat, avocat, fera une conférence à l'École de garçons de Marseille, grand chemin de Toulon, 18, sur « Le devoir moral et civique dans l'après-guerre ». La parole sera donnée à M. Victor-Hugo, professeur au Lycée, et à M. Bédat, professeur au Conservatoire, avec ses meilleurs élèves.

Comité de patronage des rapatriés

Le Comité de patronage des rapatriés nous demande d'être son interprète pour remercier les nombreuses personnes qui, dès la première heure, lui ont témoigné leur sympathie. Il rappelle que c'est depuis hier que les dons de mobilier sont reçus au siège, 91, rue Paradis, tous les jours, de 10 heures à midi.

Congrès régional des réformés du Sud-Est

Le Comité d'organisation du Congrès régional des réformés du Sud-Est invite tous les réformés adhérents non à un groupement quelconque, à assister au Congrès qui aura lieu demain, 3 heures à l'hôtel de la Mutualité, rue François-Moisson. Le Comité de réformation est indispensable pour l'entrée des réformés dans la vie civile.

Réformés n° 2 et auxiliaires

Demain, à 9 heures, au siège social de l'École de garçons, 40, cours Belouze, réunion du Comité d'administration. A 10 heures, réunion de l'Union des Ecoles Ronges de Provence. Retrait de la carte de 1918.

Bains les P. T. T.

Le total des sommes versées par le personnel des P. T. T. des Bouches-du-Rhône depuis le début de la guerre s'élève à 268.341 fr. 80.

Comité Edgar-Quinet

Comité Edgar-Quinet, 100 fr. : envoi de vêtements dans les dépôts, 500 fr. ; secours aux familles de personnel mobilisé et non commissionnés, 1.232 fr. ; Veuves de la guerre, 900 fr. ; subvention à la fondation des convalescents (la Journée), 100 fr. ; secours de la guerre, 220 fr. ; 65.000 mètres de secours aux soldats, 100 fr. ; Nos Soldats, 100 fr. ; secours divers, 50 fr. ; centre de protection des orphelins des P. T. T., 250 fr.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 8 Février. Communiqué de l'armée d'Orient du 7 février : Actions d'artillerie sur le front Vardar-Dorlan et à l'ouest de Monastir. Les troupes serbes ont repoussé une reconnaissance ennemie sur la Dobropolje.

L'Affaire Bolo

La transmission des dossiers à la Justice militaire. — Déclaration de M. Painlevé

Paris, 8 Février. Questionné dans les couloirs par un certain nombre de ses collègues sur les conditions dans lesquelles le ministère de la Guerre avait effectué la transmission à la Justice militaire des dossiers relatifs à l'affaire Bolo, constitués par le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires Étrangères, M. Painlevé a confirmé et complété les déclarations faites, hier, à ce sujet par M. Malvy.

« Il est tout à fait exact, a dit M. Painlevé, que c'est le 5 février 1917 que le ministère de la Guerre a transmis à la Justice militaire les dossiers relatifs à l'affaire Bolo, constitués par le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires Étrangères. Le dossier de l'Intérieur contenait le rapport du commissaire divisionnaire de la Justice militaire, le général Lytautay, et le dossier de l'Intérieur contenait le rapport du commissaire divisionnaire de la Justice militaire, le général Lytautay, et le dossier de l'Intérieur contenait le rapport du commissaire divisionnaire de la Justice militaire, le général Lytautay.

« Sans perdre de temps, M. René Besnard, alors sous-secrétaire d'État du général Lytautay, ministre de la Guerre, s'empressa de faire parvenir ces deux dossiers au gouvernement militaire, qui en saisit la Justice militaire le lendemain ou le surlendemain 7 février. C'est sur la production de ces documents qu'une information judiciaire fut ordonnée et confiée au capitaine Bouchardon. Un peu plus tard, celui-ci fut en possession par le 2^e bureau du ministère de la Guerre, d'un autre rapport Casella.

« Ayant succédé au général Lytautay comme ministre de la Guerre, le maréchal commandant d'avril 1917, le maréchal de France, a fait aboutir le plus rapidement possible les commissions d'enquête et les commissions d'enquête en Italie, en Suisse, l'Instruction qui, jusque là, était restée stationnaire, n'entra dans une phase décisive que lorsque les résultats de ces commissions furent connus.

« Mais alors, a-t-on demandé à M. Painlevé, les commissions d'enquête en Italie, en Suisse, posées à l'audience du Conseil de guerre par le commissaire du gouvernement Mornet au témoin France, commissaire divisionnaire de la Justice militaire, le général Lytautay, ont-elles été rendues publiques ?

« En toute sincérité, a répondu M. Painlevé, je ne les comprends pas.

« Mais, a-t-on demandé à M. Painlevé, n'est-il pas vrai que les conclusions de vos commissions ont été rendues publiques à la tribune et à ce sujet ?

« Nous nous en préoccupons, mais aucune décision n'a encore été prise.

M. Painlevé défend le commandant Heibronner

Paris, 8 Février. Un journal du soir ayant pris à partie (lettre au numéro d'aujourd'hui) le commandant Jacques Heibronner, actuellement aux armées, ancien collaborateur de M. Painlevé, comme membre de son cabinet militaire, M. Painlevé a répondu à la note suivante à communiquer à la presse :

« Si j'ai pour principe de ne pas répondre aux attaques qui me visent, je ne puis laisser passer celles qui visent un de mes collaborateurs, surtout quand il s'agit d'un officier actuellement au front, et qui ne peut répondre.

« Le commandant Jacques Heibronner est un officier de mérite, qui a été cité à l'ordre du jour de la guerre. Il est actuellement au front, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

« Le commandant Heibronner est de famille alsacienne. Il a été cité à l'ordre du jour de la guerre, et il est actuellement au front, et il est actuellement au front.

Vif bombardement sur la rive droite de la Meuse

Communiqué officiel

Paris, 8 Février. Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Au nord du Chemin-des-Dames et en Woëvre, dans la région de Flirey nous avons aisément repoussé des tentatives ennemies sur nos petits postes et infligé des pertes aux assaillants.

Un bombardement a été fait, de part et d'autre, au cours de la journée, sur la rive droite de la Meuse et en quelques points des Vosges. Rien à signaler sur le reste du front.

Communiqué anglais

8 Février, 20 h. 30. Une tentative de coup de main effectuée ce matin par l'ennemi sur nos lignes, au sud-est d'Arras, a échoué sous nos feux. Au cours d'un autre coup de main, exécuté un peu avant le jour sur deux de nos postes de la région d'Oppy, un de nos hommes a disparu. L'ennemi a laissé un certain nombre de cadavres devant notre poste.

Activité de l'artillerie allemande au cours de la journée entre Bullecourt et la Scarpe, au nord de Lens et au nord-est d'Ypres.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

SUR LE FRONT ITALIEN

Un dirigeable bombarde les camps d'aviation ennemis

Communiqué officiel

Rome, 8 Février. Les conditions atmosphériques défavorables ont notablement entravé les tirs d'artillerie et limité l'activité de l'infanterie. Entre la Brenta et la Piave ont quand même eu lieu des concentrations très efficaces de nos petits calibres contre les défenses ennemies, au nord du mont Solerolo, et quelques actions très vives, entre avant-postes, dans la zone nord du mont Grappa et dans la conque d'Alano.

Pendant la nuit du 7 au 8, un de nos dirigeables, après un voyage difficile, est arrivé sur les champs d'aviation de Motta-di-Livenza et les a bombardés avec une tonne de projectiles, obtenant des résultats très efficaces. Le dirigeable est ensuite retourné indemne à sa base.

Enquête sur les événements militaires d'octobre. Rome, 8 Février. Une note de l'agence Stefani dit : A la suite de la nomination de la Commission d'enquête sur les événements militaires qui se sont produits à la fin d'octobre 1917, le Conseil des ministres a décidé que les généraux Cadorna, Porro et Capello restent à la disposition du Ministère de la guerre, sans aucune diminution de leur grade et de leur autorité, et seulement dans le but d'être à même de pouvoir fournir à la Commission tous les éléments de fait pouvant lui servir.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jeté des bombes incendiaires sur le camp, causant de graves dommages.

Le bombardement du camp d'aviation d'Oppy a été fait par les avions allemands, qui ont jet

HERNIES

Chutes de Matrices, Varices, Varicoécies, Hydrocèles, Métrites, etc.

Soulagement immédiat et garantie de guérison, souvent en quelques semaines, par les Appareils "NORMAL" sans ressorts, inventés par A. DECHAMP, 135, Bd Magenta, Paris.

Ce renommé spécialiste, dont la réputation n'est plus à faire dans notre région, recevra gratuitement les nombreuses personnes qui chaque jour ont recours à ses soins éclairés, de 9 à 4 h.

Avignon, lundi 11 février, hôtel Terminus.
Aix, mardi 12, hôtel Nègre-Coste.
Salon, mercredi 13, hôtel de la Poste.
Arles, jeudi 14, hôtel du Forum.
MARSEILLE, vendredi 15, hôtel de Paris, 11, rue Colbert.
Tarpicon, samedi 16, hôtel du Louvre.
MARSEILLE, dimanche 17, hôtel de Paris, 11, rue Colbert.
Nîmes, lundi 18, hôtel de Nice, face Arènes.

L'HIVER

Le plus puissant médicament
pour combattre l'acidité
et la constipation.

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DE VANTS INCASSABLES.

72 fr.

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE.

VERITABLE TISANE

DES TREIZE PAQUETS
du PERE BLAIZE
CONTRE TOUS LES VICES
DU SANG ET L'IRRITATION

Prix 0.75 le paquet, par poste 1.05

REFUSER LES IMITATIONS

BIBLIOGRAPHIE

MON PAYS, Villages et paysages de la Riviera, par Dominique Durandy, avec des dessins originaux de G.-A. Mossa.

M. Dominique Durandy, justement apprécié et loué pour son *An de Gorbio*, ses *Pous-sières d'Italie* et ses *Visions de Hollande*, a mis à profit les loisirs forcés de la guerre pour dresser à la gloire de sa « petite Patrie » un monument d'une originalité puissante et d'un pittoresque attrayant.

Afin de donner à ce livre plus de savoir encore, le talentueux G.-A. Mossa, artiste nîmois déjà célèbre, a dessiné pour chacun des chapitres des dessins où se trouvent affirmées une fois de plus sa virtuosité et son originalité.

L'ouvrage forme un fort volume in-16 de 330 pages, édité par G. Van Oest & C^e, boulevard Haussmann, 63, Paris. Prix : 4 francs.

JE GUERIS LA HERNIE

Nouvelle Méthode de Ch. COURTOIS
Spécialiste heriatre
36 Faubourg Montmartre, Paris.

Le Professeur COURTOIS, l'éminent Spécialiste qui soul garantit le guérison par écrit, recevra dans les villes suivantes :

Martignes, samedi 9 février, hôtel du Cours.
Toulon, dimanche 10, hôtel du Dauphiné.
Fréjus, lundi 11, hôtel du Midi.
Hyères, mardi 12, Gd Hôtel des Voyageurs.
Draguignan, mercredi 13, hôtel de Paris.
St-Tropez, jeudi 14, hôtel Continental, jusqu'à midi.
Grasse, vendredi 15, hôtel de la Poste.
Cannes, samedi 16, hôtel de l'Université.
Nice, dimanche 17, hôtel Mirabeau, avenue Maloussène, 15.
Monaco, lundi 18, hôtel d'Orient.

CEINTURES VENTRIERES ANATOMIQUES POUR REIN MOBILE DESCENTE DE MATRICE, EVENTRATION

Bulletin Financier

Paris, 8 février. — L'irrégularité et l'indécision prédominant de nouveau sur notre place. Nos rentes, cependant, maintiennent leurs positions et les actions de nos grands établissements de crédit et de nos chemins de fer sont généralement bien tenues. La lourdeur prédomine de nouveau sur le groupe russe aussi bien sur les fonds d'Etat que sur les valeurs industrielles et pétrolières. Il fut noté la bonne tenue des valeurs de navigation et de quelques valeurs étrangères. Le bilan de la Banque de France, arrêté le 7 février, fait ressortir une augmentation de plus de un million de francs dans l'encaisse et de une autre de près de 500 millions dans les billets au porteur en circulation.

Bulletin Commercial du 8 Février

GRAINES ET LEGUMES SECS. — Pois chiches 135 à 140 fr.; haricots, 140 à 150 fr.; lentilles des Indes nettoyées, 210 fr.; fèves cassées, 135 à 140 fr.; alpistes Maroc, 80 fr. les cent kilos.

FRUITS ET LEGUMES FRAIS

Artichauts du Var, 3 à 4 fr.; d'Algérie, 3 à 1 fr. 50 la douz.; tomates, 70 à 130 fr.; haricots verts, 130 à 200 fr.; pommes de terre, 55 à 65 fr.; oranges, 40 à 65 fr.; mandarine, 60 à 80 fr.; mandarines, 70 à 120 fr.; citrons, 70 à 75 fr.; épinards, les 100 kilos, 50 à 70 fr.; dattes, 150 à 200 fr.; choux-fleurs, 3 à 14 fr.; la douzaine; choux verts, 5 à 10 fr.; la douzaine; noix séchées, 150 à 180 fr.; châtaignes, 30 à 65 fr.; pommes, 78 à 175 fr.; ordinaires, 35 à 60 fr.; royales, 50 à 170 fr.; communes, 30 à 60 fr.

Bourse de Paris du 8 Février

3 % Français, 57.50; amortissable, 71; 4 % libérée, 69.50; n. lib., 69.50; 5 %, Obligations Douct-Ban, 4.75; 5 %, Obligations Transatlantique 3 %, 1892, 37; Argentine 4 1/2 %, 1911, 57.70; Dette Egyptienne unifiée 4 %, 95.50; Dette ottomane unifiée 4 %, 65.20; Japonais 4 %, 1905, 83.90; Portugais 3 % nouveau, 61; — Russe 3 %, 1891, 55.50; 4 % consol., 57.25; 4 1/2 %, 1906, 55; 4 1/2 %, 1909, 45.30; — Banque de l'Algérie, 2.25; — Banque de Paris et des Pays-Bas, 397; — Compagnie Algérienne, 1.570; — Comptoir National d'Escompte de Paris, 174; — Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 467; — Crédit Foncier de France, 650; — Crédit Lyonnais, 1030; — Société Générale, 650; — Banque de l'Union Parisienne, 630; — Banque Nationale du Mexique, 358; Nord, 1.200; — Action Andalous, 330; — Nord d'Espagne, 420; Saragosse, 445; — Transatlantique ordinaire, 300; — Messageries Maritimes, 320; — Métropolitain de Paris, 405; — Nord-Sud, 129; — Omnibus de Paris, 400; — Tramways, 405; — Canal Maritime de Suez, 4.000; — Thomson-Houston, 810; — Valeurs Libérées, — Novobor, 129; — Rio Tinto, 1.794; — Sosnowice, 701; — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1.240; — Ville de Paris 1865, 171; 1870, 175; 1875, 204.50; 1892, 1859, 203.50; 1884-1888, 202; 1890, 205; 1904, 317; 1910, 310; 1913, 1912, 235; — Méditerranée 3 %, 236; fraction 323.90; — Midi, 329; — Midi 3 %, anc., 231; — Snd de la France, 233.50; — Lombardes anc., 167; — Nord d'Espagne, 420; — Saragosse, 445; — Communales 1870, 447; 1880, 448; 1891, 350; 1892, 349; 1899, 329.75; 1906, 375; 1910, 300; — Foncières 1870, 485; 1883, 529; 1885, 528; 1895, 545; 1898, 574.50; 1909, 506; 3 1/2 %, 1910, 510; 4 %, 1913, 410; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 415; 5 1/2 %, 415.50; — Messageries 3 1/2 %, 285; 3 %, 280; — Compagnie Transatlantique 3 %, 235; — Panama à Lots, 125.

Bourse de Marseille du 8 Février

3 % au porteur, coupures, 57.75; — 4 % lib., 69.70; n. lib., 67.10; n. vers., 69.50; 5 %, au comp., 115.90; 37.50; coup. 300, 60.87.50; — Transatlantique 3 %, 335; — Russe 3 % or 1891-1894, 33.50; — Compagnies à Gaz, 1.700; — Banque Nationale du Mexique, 355; — Rio-Tinto, 1.800; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892 3 %, 312; — Foncières 1893, 350; — Communales 1903 3 %, 377; — Foncières 1903 3 %, 378; — Communales 1910 3 %, 310; 1913 3 %, 310; — Crédit Foncier 1917 5 1/2 %, 341; 5 1/2 %, 341.50; — Paris 1871 3 %, 387; 1874 4 %, 325; 1889 2 1/2 %, 203; 1895 3 %, 317; quarts, 317; 1899 3 %, quarts, 307; 1910 3 %, 287; 1913 3 %, 334; 1917 5 1/2 %, 468; — Communales 1870 3 %, 416; — Foncières 1870 3 %, 434; 1883 3 %, 416; — Obligations 1891 3 %, 311; 1892